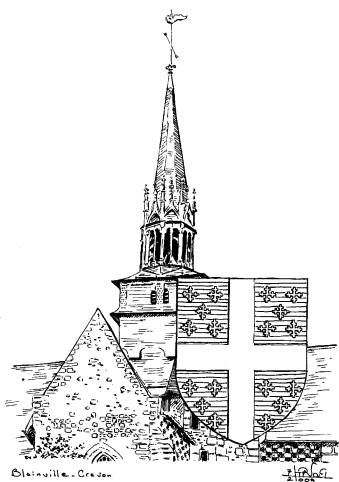


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60

Le 21 mars 2022

Préfecture de Rouen

D.R.C.L.E

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2022*

1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 21 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental ;

2. Budget Primitif 2022 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	421 400
012	Charges de personnel	328 300
014	Atténuation de produits	42 000
65	Autres charges	137 044
66	Charges financières	2 300
67	Charges exceptionnelles	2 100
68	Dotations	300
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500
023	Virement à la section d'investissement	480 000

Total **1 420 944**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de groupements et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	411 474.51
70	Redevances	75 650
73	Contributions directes	529 000
74	Dotations, Subventions	334 400
75	Autres produits	69 800.49
	Total	1 42325

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	70 600
	Dépenses par opération	
86	Mairie	4 000
89	Voirie	10 000.98
100	Sécurité	165 000
107	Eclairage public	205 000
108	Cantine	2 000
110	Moulin Pican	10 000
115	Groupe Scolaire	50 000
280	Opérations immobilières	15 000
300	Matériel services techniques	20 000
041	Opérations d'ordre	80 870
	Total	632 470.98
	Restes à réaliser 2021	109 100
	Déficit exercice 2021	89 824.02
	Total	831 395

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2022, les principaux projets communaux sont :

- La création d'un cheminement piétonnier et des aménagements de sécurité route de la Vieux-Rue
- La construction d'un préau à l'école
- La poursuite des travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public
- Les travaux de voirie dans le cadre des fonds de concours
- La réalisation d'une étude sur le bâtiment du Moulin Pican
- Acquisition immobilière
- L'Achat d'un véhicule pour les services techniques

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	480 000
10	Recettes financières	25 000.98
1068	Affectation de résultat 2021	198 924.02
13	Subventions d'investissement	40 000
040	Opérations d'ordre de transfert	7 077
041	Opérations d'ordre entre section	80 870
Total		831 872

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2022 de la commune s'élève à 2 252 339 € en dépenses et 2 253 197 € en recettes.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement quatre emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 s'élève à 294 323.36 €

L'annuité de la dette s'élève en 2022 à 72 870.18 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2022.

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 9 agents titulaires et 1 non titulaire.

Les dépenses prévues sur 2022 pour le personnel titulaire s'élèvent à 190 000 € et à 35 000 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE
Philippe PICARD